



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/178
28 janvier 1999

Cinquante-troisième session
Point 93, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/53/608/Add.1)]

- 53/178. Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993, 49/92 du 19 décembre 1994 et 51/173 du 16 décembre 1996, relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie, ainsi que l'Agenda pour le développement¹,

Rappelant également les résultats, tels qu'ils ont été convenus, de toutes les grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet tenues depuis le début des années 90,

¹ Résolution 51/240, annexe.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et l'application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement²;

2. *Estime* qu'il est nécessaire de renforcer l'application de la Déclaration et de la Stratégie jusqu'à la fin des années 90, en étroite collaboration, notamment, avec les activités entreprises dans le contexte du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90³ et de son mécanisme d'exécution, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés⁴;

3. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres organisations internationales compétentes, de lui présenter, pour qu'elle l'examine à sa cinquante-quatrième session, un rapport analytique contenant une évaluation approfondie du respect des engagements et de l'application des politiques convenus dans la Déclaration et de l'application de la Stratégie, notamment des progrès réalisés et des obstacles rencontrés à cet égard;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session une question intitulée «Développement durable et coopération internationale: respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement».

91^e séance plénière
15 décembre 1998

² A/53/301.

³ Résolution 46/151, annexe.

⁴ Voir *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990* (A/CONF.147/18), première partie.